

# Les groupements d'employeurs

## Déclaration du groupe Mutualité

Créés en 1985, les groupements d'employeurs peinent encore à se développer.

Pourtant, leur développement est une réponse économique et sociale de proximité à la fois pour les entreprises et les salariés dans une approche de mutualisation des besoins entre entreprises adhérentes et à travers la recherche de conditions de travail et d'emplois stables.

Déjà en 2002, notre conseil s'était penché sur ce dispositif, cherchant à favoriser sa reconnaissance et à répondre à la fois aux attentes des entreprises et à celles des salariés.

15 ans plus tard, la méconnaissance de ce dispositif reste un frein à son développement.

Répondant à une saisine gouvernementale, le CESE poursuit sa réflexion dans le même but d'optimiser l'action des groupements d'employeurs qui représentent une alternative au bénéfice de la croissance et de l'emploi.

Les préconisations visent donc à favoriser le développement des groupements d'employeurs.

Le groupe de la mutualité souligne la pertinence de la préconisation 3 qui considère à juste titre que le dialogue social au niveau des branches professionnelles constitue un axe structurant du déploiement des groupements d'employeurs. En effet, de par leur connaissance du secteur dans lequel ils gravitent, les partenaires sociaux disposent d'indicateurs pouvant témoigner du nécessaire développement de groupements d'employeurs afin de répondre à un besoin sectoriel de stabilisation de l'emploi.

L'objectif de la préconisation 5 est également pertinent pour mettre en place des instruments de coopération en vue d'organiser des parcours qualifiants et sécurisés dans une approche GPEC territoriale. Solliciter les Observatoires existants au niveau des branches professionnelles afin de disposer de données précises pourrait également constituer un plus.

Relevant d'un projet solidaire, le mode de gouvernance des groupements d'employeurs s'inscrit dans un fonctionnement démocratique basé sur la non lucrativité et apparaît pertinent pour répondre aux problématiques d'emplois notamment des entreprises de l'ESS.

Dans un contexte de précarisation de l'emploi et l'apparition de nouvelles formes d'emplois, le groupement d'employeurs apparait comme une réponse collective et solidaire à la question de la flexisécurité.

Conscient qu'il n'était pas aisé d'aller plus loin dans les évolutions nécessaires pour atteindre « un vrai changement de dimension » tel que voulu par le texte de saisine, le groupe de la mutualité estime que l'avis a bien identifié les enjeux et répondu au nécessaire besoin de renforcer leur attractivité en recherchant à sécuriser à la fois les salariés et les entreprises adhérentes.

Le groupe de la mutualité a voté en faveur de l'avis.